



DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :  
28/01/2025

Date de l'affichage :  
28/01/2025

En exercice : 12  
Présent(s) : 10  
Absent(s) : 2  
Pouvoir(s) : 1

**OBJET :**  
**CONVENTIONS DE**  
**GROUPEMENT DE**  
**COMMANDES**  
**PERMANENT**  
**« MAINTENANCE » &**  
**« FOURNITURES »**  
**2025 2026**  
**- COMMUNE -**

*Mairie de Marseille en Beauvaisis*

EXTRAIT DU  
REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE

**L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Quatre du mois de février**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Aurélie LEVÊQUE et Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Antonio PREVOST.

**Absents :** Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT

**Pouvoir :** Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

**Secrétaire de Séance :** Madame Aurélie LEVÊQUE

Pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) et ses communes-membres passent régulièrement des marchés relevant du Code des Commandes Publiques.

Afin de réaliser des économies d'échelle et de faciliter la gestion des procédures de passation de ces marchés, la CCPV et ses communes-membres souhaitent mutualiser et rationaliser leurs achats en constituant un groupement de commandes permanent en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions de groupement de commandes permanent entre la CCPV et ses communes-membres portant sur diverses familles d'achats en matière de travaux, fournitures et services.

Pour la convention portant sur les fournitures et prestations de formation, la liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes permanent est la suivante :

- Fourniture de bureaux ;
- Prestations de formations ;
- Fournitures de ramettes de papier ;
- Produits de santé (masques, gels, lingettes) ;
- Produits d'entretien.



## DELIBERATION N°002\_2025

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 060-216003830-20250204-DELIB2\_25COM-DE



Pour la convention portant sur les maintenances et vérifications, la liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes permanent est la suivante :

- Maintenances et vérifications réglementaires des équipements sportifs et des aires de jeux ;
- Maintenances et vérifications annuelles des extincteurs, des blocs de sécurité et des alarmes de type 4 ;
- Maintenances et vérifications annuelles des installations électriques et thermiques ;
- Fourniture et maintenance de défibrillateurs ;
- Fourniture de panneaux de signalisation routière et mobilier urbain ;
- Restauration scolaire ;
- Gravillonnages ;
- Annonces et publications des Marchés Publics ;
- Contrôle, entretien et renouvellement des hydrants et des réserves incendies ;
- Vérification de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, halte-garderie) et dans les établissements d'enseignements (écoles primaire et maternelle) ;
- Fourniture de capteur de CO2 (mesure la qualité de l'air intérieur) ;
- Prestations de service RGPD.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut-être complétée en fonction des besoins en cours d'exécution de la convention de groupement.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote, décide :**

- **D'APPROUVER, à l'unanimité, la signature de cette convention qui est conclue pour une durée de 2 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026. ;**
- **DE DONNER pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, Le 04/02/2025

La secrétaire de séance,

Aurélie LEVÊQUE

Le Maire

Isabelle DUBUT